

DEPARTEMENT DE LA SOMME
CONSEIL GENERAL
ARCHIVES DEPARTEMENTALES

FONDS DE LA PREFECTURE DE LA SOMME
Cabinet du Préfet

Bureau de la Défense

(1949 - 1979)

Répertoire numérique détaillé

87 W

établi par
Mélanie LEMBERT, archiviste stagiaire en master 2 "Métier des Archives et Technologies
Appliquées", Université de Picardie Jules Verne

sous le contrôle scientifique de
Arnaud ESPEL, Attaché de conservation du patrimoine,

sous la direction de
Olivier de SOLAN, Conservateur du patrimoine, directeur

Amiens, 2014

SOMMAIRE

Introduction	page 3
<i>Présentation du versement</i>	<i>page 3</i>
<i>Classement du fonds</i>	<i>page 4</i>
<i>Plan de classement</i>	<i>page 5</i>
<i>Histoire administrative : le Bureau de Défense</i>	<i>page 5</i>
<i>Les crises pétrolières des années 1970</i>	<i>page 7</i>
<i>Défense du territoire et protection civile</i>	<i>page 9</i>
<i>Communicabilité</i>	<i>page 11</i>
Sources complémentaires	page12
Plan de classement	page 13
Répertoire numérique détaillé	page 14

INTRODUCTION

Présentation du versement 87 W

Le versement 87 W émane de la Préfecture de la Somme, plus précisément du Bureau de Défense du Cabinet du Préfet. Placé sous l'autorité du préfet, il est chargé de suivre l'exécution des travaux de défense nationale et de centraliser et coordonner les décisions prises en matière de défense nationale à l'échelle départementale.

Ce versement a été retrouvé dans un local de pré archivage du Conseil général en février 2013 et été déposé aux Archives départementales de la Somme le 4 mars 2014. Il se composait alors de 65 articles, pour un métrage linéaire total de 6,5 m.

Après classement et élimination, son importance matérielle est de 1,55 ml., répartis en 38 articles.

Ce versement est composé en grande partie de chrono courrier et de correspondance recouvrant les années 1968 à 1979. Il est également constitué de dossiers portant sur des exercices militaires ayant eu lieu sur le territoire de la zone de défense Nord de 1966 à 1974. Les liasses se divisent généralement de la même manière. On y retrouve tout d'abord les documents nécessaires à la préparation de l'exercice (correspondance, liste des participants, convocations, ...). Vient ensuite le dossier de l'exercice, lui-même divisé en sous-dossiers relatifs à l'organisation humaine et matérielle, le thème et le déroulement de l'exercice. S'y ajoutent l'ensemble des messages envoyés et reçus le temps de l'exercice. Enfin une partie bilan clôture le dossier avec notamment des rapports du préfet sur les enseignements de l'exercice.

Le versement comprend également des documents portant sur le contrôle des armes et des explosifs, sur les affectations de personnel de Défense, sur les cycles régionaux de défense nationale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense

Nationale, sur la sécurité et la protection des points sensibles et sur le contrôle du carburant.

Classement du fonds

Le versement n'était accompagné d'aucun bordereau de versement. Un récolement avait néanmoins été effectué par les agents des Archives départementales après que le versement ait été retrouvé en février 2013.

Les opérations d'éliminations effectuées sur ce versement se sont portées sur des doublons et sur une partie du chrono courrier.

Les règles de conservation établissent généralement une élimination du chrono courrier. Cependant, compte tenu de la spécificité de la situation économique durant les années 1970 à la suite des deux grands chocs pétroliers, et de la richesse des informations contenues dans ce chrono sur cette situation et sur l'activité du Bureau de Défense en général, il a été décidé d'en conserver une partie. Cet ensemble constitue ainsi une source d'information non négligeable.

A l'origine le versement était composé de 46 articles de chrono courrier. Ils pouvaient être divisés en trois thématiques : la majeure partie traitait de l'encadrement de la distribution du fuel (21 classeurs), une autre de l'activité générale et variée du Bureau de Défense et enfin une dernière portait sur des mesures de ravitaillement. Les éliminations se sont principalement portées sur ces 21 premiers classeurs, ceux-ci présentaient en effet tous la même typologie documentaire : des courriers types de réponse aux demandes ou de demande de renseignement et des bons d'allocations de fuel. Quatre ont ainsi été conservés selon une méthode systématique d'échantillonnage de 20% du volume. En parallèle, une opération de tri a été effectuée sur l'ensemble des 25 classeurs restant ; ils représentent désormais les dix premières cotes du répertoire. La correspondance conservée aborde des thèmes variés : établissement et composition du Bureau de Défense, affectation de personnel, habilitation au Secret Défense, plans de défense et de protection du territoire, armes, transport de matériel, sécurité des points sensibles du département, carburant, mesures de ravitaillement et exercices militaires entre autres.

Le reste du versement n'a pas été soumis à élimination, hormis pour les doublons présents dans les dossiers.

Plan de classement

Le plan de classement s'articule en quatre parties thématiques qui s'efforcent de suivre l'organisation et les missions principales du Bureau de Défense. La première est ainsi consacrée à l'administration générale du service, la deuxième aux exercices militaires, la troisième au carburant et la quatrième regroupe des thèmes variés relatifs à la sécurité du territoire.

Les sous-parties suivent également une logique thématique, ainsi toutes les liasses concernant le carburant ont été regroupées, y compris les chronos courriers s'y rapportant. La partie exercices civilo-militaires se décline quant à elle selon un ordre chronologique, tout en regroupant les exercices de même appellation.

Histoire administrative : le Bureau de Défense

Depuis la loi du 11 juillet 1938 relative à l'organisation de la Nation en temps de guerre, chaque département a l'obligation de mettre en place un organisme spécialisé pour gérer les questions de défense, il est nommé Bureau spécialisé de la Défense Nationale. Son organisation et sa composition sont fixées par le décret du 5 janvier 1939, mais suite à la guerre 1939-1945, il ne sera reconstitué qu'en janvier 1949. Il doit alors traiter l'ensemble des questions rattachées à la préparation, soit de la mobilisation civile et militaire, soit de la protection des populations contre les risques de guerre.

Au sein de la Préfecture de la Somme, ce Bureau était rattaché à la Direction Départementale de la Protection Civile, qui partageait également des attributions de défense avec le Bureau du Cabinet.

Dans les années 50, l'effectif du Bureau spécialisé se porte à 3 fonctionnaires appartenant au personnel du Cabinet (un attaché de préfecture faisant fonction de chef de bureau, une secrétaire administrative, un sténodactylographe). Le chef du

Bureau ne consacrait qu'une partie de son activité au fonctionnement du Bureau spécialisé et continuait à assurer le travail administratif qui lui était confié au Bureau du Cabinet.

Le Bureau va rapidement prendre de l'ampleur et le volume des affaires à traiter dans le cadre de la Défense nationale et de la protection civile va s'accroître ; déjà est évoqué le problème de l'insuffisance du personnel pour gérer toutes les missions du service, problème récurrent jusqu'au début des années 1980.

Rassembler toutes ses attributions de défense en une seule structure ayant autorité sur le département apparaît alors nécessaire pour le gouvernement. Cela permet également d'étendre les compétences du Bureau en matière militaire et dans le domaine de la sécurité en général.

C'est ainsi que l'article 7 du décret n°65-28 du 13 janvier 1965, relatif à l'organisation de la défense civile, appelle à la création des Bureaux de Défense. Un arrêté¹ du Ministre de l'Intérieur fixe ensuite la composition et les attributions du Bureau de Défense appelé à remplacer l'actuel Bureau spécialisé de Défense Nationale. Il sera complété de plusieurs circulaires ministérielles précisant l'organisation, le fonctionnement et les missions du Bureau de Défense².

La législation précise que le Bureau de Défense n'est pas un organe de gestion administrative ; il a pour but d'assister le Préfet dans ses responsabilités de défense non militaires et de coordonner toutes les directions départementales ou régionales de défense. Ses missions comprennent l'organisation du département en temps de crise, et la préparation des civils et de toutes les activités du pays autre que les forces armées.

Elles s'articulent ainsi :

- documentation : entretien d'une documentation générale étoffée sur la défense, informations particulières des circulaires, arrêtés, notes et lettres des ministères (pour : plan de crise, plan général de protection, contingentement du Fuel Oil Domestique (F.O.D.)...), publications diverses,

¹ Arrêté du 7 novembre 1967

² Circulaire n°195bis du 28 novembre 1959, circulaire n°230 du 24 avril 1966, circulaire n°523 du 1^{er} décembre 1967.

- gestion administrative : ravitaillement (affectation de personnel, gestion des tickets d'alimentation, centralisation des renseignements sur les stocks et l'infrastructure industrielle), mise à jour des plans de gestion des fichiers,
- préparation et étude : plans de protection et plans de crise (mise à jour), travaux d'étude sur les points sensibles et les points clés de la région,
- participation et action : exercices civilo-militaires.

Le Bureau de Défense de la Préfecture de la Somme est constitué définitivement en 1968. Il est rattaché directement au Cabinet du Préfet. Son effectif se portera à 4 personnes durant toute la période concernée par ce versement (1968-1979) bien qu'il soit jugé insuffisant au regard de la diversité des missions du service. En effet, depuis sa création, le Bureau de Défense gère les missions du Bureau de Ravitaillement, qui n'a jamais été créé, faute de crédits, et cela malgré le décret n°63-789 de juillet 1963 qui stipule que chaque département doit disposer d'un bureau départemental du ravitaillement au chef-lieu de région.

Les crises pétrolières des années 1970

Le service va devoir faire face aux retombées de la situation économique particulière qui touche la France dans les années 1970.

A partir de 1974, le pays subit une crise économique entraînée par le choc pétrolier de 1973. Cette crise a pour conséquence une hausse brutale et massive des prix du pétrole. La réponse du gouvernement va se traduire par des opérations de contrôle et de limitation de la distribution de F.O.D sur le marché intérieur français.

Les affaires de distribution du Fuel Oil Domestique sont confiées au Bureau de Défense du Cabinet, qui est rapidement assailli de demandes d'allocations de fuel exceptionnelles. Cela s'explique par les mesures restrictives de l'arrêté du 1^{er} octobre 1974 relatif au contrôle de la distribution de F.O.D. qui limite le droit d'approvisionnement de chaque consommateur à 80% des quantités achetées l'année précédente. En 1974 face à cette situation, une directive³ du Ministre de

³ Directive n°1266/MZ du Ministre de l'Industrie et de la Recherche du 4 octobre 1974.

l'Industrie et de la Recherche prescrit la constitution d'une cellule spéciale, intégrée au Bureau de Défense pour traiter ces problèmes. Cette Cellule F.O.D. ne sera pas créée dans le département de la Somme, faute de personnel ; ses missions seront alors confiées au Bureau de Défense en 1975, sans qu'il ne soit renforcé de moyens nécessaires permettant de remplir ces nouvelles tâches, qui se déclinent ainsi :

- exploitation d'une documentation de base relativement dense et compliquée,
- traitement du courrier adressé par les professionnels, les commerçants, les particuliers et les directeurs d'établissements consommateurs du produit qui sont intéressés par l'attribution de bons de dépannage, de bons de substitution au fuel léger et de droits d'approvisionnement,
- rédaction d'un compte-rendu mensuel sur la situation.

En 1979 survient le deuxième choc pétrolier. La France voit le prix du pétrole multiplié par quatre, rendant plus difficile mais aussi davantage nécessaire une politique réduisant la dépendance de la France dans ce domaine.

Cette année là, deux arrêtés interministériels sont publiés⁴, introduisant de nouvelles dispositions sur l'encadrement de la distribution du F.O.D., notamment la création d'une Commission départementale chargée de régler les éventuels problèmes avec les distributeurs, l'objectif étant de limiter globalement la consommation de fuel tout en respectant la priorité accordée aux activités productives. Les services de la Préfecture sont alors chargés de recenser les usagers prioritaires auprès des distributeurs et des revendeurs négociants de F.O.D.

Ces nouvelles tâches restent attribuées par défaut au Bureau de Défense. C'est en juillet 1979, que François Soliva, chef du Bureau Défense et chargé de mission F.O.D., délivre une demande de renfort de personnel afin de pouvoir créer le Bureau éponyme. Ses missions portent alors sur *les allocations complémentaires aux distributeurs (recensement, établissement des bons, maintien du fichier "distributeurs"), les bons d'allocations exceptionnels aux consommateurs finals (enregistrement des demandes, étude et évolution de l'allocation), les Commissions consultatives départementales (réunion, suivi de l'approvisionnement, préparation*

⁴ Arrêté interministériel du 9 février 1979
Arrêté interministériel du 28 juin 1979

*des décisions du préfet) et le service information (contacts, compte-rendu, correspondance).*⁵

Le Bureau de Défense assurera les missions de la Cellule F.O.D. jusqu'en 1980.

Aujourd'hui, les compétences des anciens Bureaux de Défense se retrouvent en préfecture au sein de la Direction de la Sécurité et de la Protection Civile (D.S.P.C), et plus particulièrement dans un de ces trois services : le Service Interministériel de la Défense et de la Protection Civile (S.I.D.P.C). Ces directions sont placées sous l'autorité du préfet de la zone de Défense concernée, assisté désormais d'un préfet délégué pour la défense et la sécurité.

Défense du territoire et protection civile

Le choix des zones dites de défense se fait selon la notion de plausibilité de dangers, autrement dit nœud ferroviaire, noeud routier, terrain d'aviation, complexes industriels, barrages ou encore installations militaires sont des zones susceptibles d'être menacées. Au début des années 1970, on recensait 14 secteurs menacés dans la Somme (6 en catégorie B 1^{ère} urgence, 3 en B 2^{ème} urgence, 5 en catégorie C)⁶.

Un département comprend également un certain nombre d'organismes, d'installations ou d'ouvrages qui forment l'infrastructure de la vie nationale et conditionnent son existence.

Ces organismes et installations constituent le capital à préserver et sont appelés « points sensibles », répartis en points sensibles nationaux ou départementaux. Leur désignation se fait soit par le gouvernement, soit par le préfet. Il convient de mettre en place des méthodes et des moyens pour en assurer la sécurité et la préservation ; l'ensemble de ces mesures constituent alors le "Plan général de protection".⁷ Dans le

⁵ Chrono du 4 juillet 1979 – 87 W 7

⁶ Il existe 5 catégories : H, A, B 1^{ère} urgence, B 2^{ème} urgence, C suivant les dangers encourus (bombardement classiques ou par engins nucléaires).

⁷ Instruction n°600/SGDN/AC/REG/DR du 12 août 1970

cas d'application d'un plan de protection, l'autorité civile est responsable de l'ordre public et de la sécurité du territoire, autrement dit le préfet à l'échelle du département.

En matière de défense, le préfet peut également appliquer le "Plan de crise intérieure" ; son objectif étant de pouvoir assurer tant l'exercice contenu et rapide de l'information et de l'action du gouvernement que le fonctionnement réduit des services publics aux besoins vitaux pour la population. Les installations à surveiller sont ici appelées "points clés".

Dans tous les cas, le préfet est assisté par le Bureau de Défense, qui prépare et met à jour ces plans de protection et de crise tout en menant des travaux d'étude sur les points sensibles et les points clés.

La Défense du territoire passe aussi par la mise en place d'exercices militaires dont la participation et l'action font partie des missions principales du Bureau de Défense.

Chaque exercice militaire permet de répondre à une attente précise. Ces exercices ont néanmoins des objectifs communs : éprouver les mesures de défense locale des points sensibles, familiariser les différentes unités à l'exécution de leurs missions et étudier les problèmes posés par la coordination des divers moyens servant à la sécurité du territoire. Ils servent ainsi à ramener des renseignements dans le but de parfaire le système national de défense.

Un exercice qui implique militaires et civils se déroule sous la direction du Préfet de la zone de défense concernée et sous une autorité gradée de l'armée. Les hauts fonctionnaires de la zone participent également au développement et au déroulement de l'exercice, ce sont les directeurs des services régionaux amenés à être impliqués en cas de trouble.

Enfin, les forces armées sont directement impliquées dans le déroulement d'un exercice. On distingue alors 3 catégories : la 1^{ère} regroupant la gendarmerie départementale et la garde républicaine de Paris, la 2^{ème}, la gendarmerie mobile et la 3^{ème}, les forces armées terrestres, maritimes et aériennes.

Communicabilité

Il convient de rappeler qu'aux termes du Code du patrimoine, les archives publiques sont communicables de plein droit, sauf application de délais spéciaux. Les articles de ce versement sont ainsi soumis au délai de communication portant sur les documents relatifs au secret de la défense nationale, à la sécurité publique et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à la protection de la vie privée des personnes, qui est actuellement de cinquante ans.

**Ce versement est donc partiellement communicable
et le sera entièrement en 2030.**

SOURCES COMPLEMENTAIRES

Archives départementales de la Somme

Bureau de Défense / Cellule F.O.D.

- | | | |
|------------|--|-------------|
| 27 W 14 | Cabinet du préfet – Affaires militaires : instructions et correspondance du Préfet | 1858 - 1963 |
| 27 W 22 | Cabinet du préfet – Affaires militaires : création et fonctionnement du Bureau de Défense nationale | 1950 |
| 1052 W 270 | Cabinet du préfet – Santé et action sociale : organisation et fonctionnement du cabinet | 1965-1982 |
| 1086 W 15 | Cabinet du préfet - Enquêtes administratives; affaires économiques et sociales; personnel : restrictions d'énergie | 1977-1982 |
| 1227 W 166 | Cabinet du préfet – Bureau du Cabinet : organisation | 1971-1981 |

Exercices militaires

- | | | |
|-----------------------|--|-------------|
| 44 W 71, 77, 124, 126 | Cabinet du préfet – Bureau de défense : exercices de protection civile | 1953 - 1964 |
|-----------------------|--|-------------|

PLAN DE CLASSEMENT

Administration générale	87 W 1 à 13
Chrono courrier et correspondance	87 W 1 à 10
Personnel	87 W 11 à 13
Exercices civilo-militaires	87 W 14 à 27
Pétrole	87 W 28 à 32
Contrôle et distribution du carburant dans le Département	87 W 28
Courrier relatif à la distribution du fuel	87 W 29 à 32
Sécurité du territoire	87 W 33 à 38
Contrôle et ramassage des stocks d'armes et d'explosifs du département de la Somme	87 W 33 à 35
Sécurité et protection des points sensibles du département de la Somme	87 W 36
Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale	87 W 37 à 38

REPERTOIRE NUMERIQUE DETAILLE

ADMINISTRATION GENERALE

Chrono courrier

87 W 1-8	Chrono courrier		1968-1979
	87 W 1	15 mars 1968 - 16 septembre 1969	
	87 W 2	23 septembre 1969 – 24 décembre 1970	
	87 W 3	7 janvier 1971 – 25 octobre 1972	
	87 W 4	30 octobre 1972 – 4 mars 1974	
	87 W 5	12 mars 1974 – 6 août 1975	
	87 W 6	11 août 1975 – 8 mars 1977	
	87 W 7	30 mars 1977 – 7 février 1978	
	87 W 8	10 février 1978 – 5 avril 1979	
87 W 9-10	Correspondance relative au ravitaillement		1960-1978
	87 W 9	1960 - 1974	
	87 W 10	1975 - 1978	

Personnel

87 W 11-13	Personnel du service de défense de la préfecture		1964-1975
	87 W 11-12	Affectations	
		11 Acte d'engagement, lettre d'affectation, fiches de renseignement, propositions d'engagement sans réponse, ordonnance n°59-147 du 7 janvier 1959 relative à l'affectation de défense.	1964-1975
		12 Instructions, procédures sur les affectations individuelles et collectives de défense, modèles de bulletins de demande, copie du JO n°6463 du 10 Juillet 1970.	s.d
	87 W 13	Affectation de personnel dans le cadre du plan de crise Electricité de France - Gaz de France : bordereaux d'envoi du bureau de recrutement, listes nominatives, ordre d'appel, mise à jour des listes de personnel.	1969-1974

EXERCICES CIVILO-MILITAIRES

87 W 14-27	Dossiers portant sur les exercices militaires de la zone de défense Nord	
87 W 14-15	Exercices "Lille"	1966-1968
87 W 14	Exercice "Lille 66" : documents préparatoires à l'exercice (réunion préparatoire, ordre de mission, synthèse départementale de renseignement, carte topographique, liste des participants civils, rectificatifs), évolution de la situation, ordre d'opération, plan particulier de renseignements, compte-rendu de renseignement, dossier civil (état de la situation, directives du haut fonctionnaire de zone, organigramme des Etats majors), organisation matérielle de l'exercice, déroulement de l'exercice, définition et modalités de jeu, annuaire téléphonique, conclusions de l'exercice, notes, correspondance.	1966-1967
87 W 15	Exercice "Lille 67" : bande magnétique sonore de la réunion à la Préfecture de Lille du 10 novembre 1967 (6.3 millimètres), compte-rendu de réunion préparatoire, évolution de la situation et chronologie des faits, convocations, liste des participants, plans topographiques, dossier sur le ravitaillement alimentaire dans le cadre de l'exercice, rapport du préfet de la zone de défense Nord, rapport sur les enseignements de l'exercice, documentation, correspondance.	1967-1968
87 W 16	Exercice "Rouen 68" : note d'orientation, liste des participants, ordre du jour, thème de l'exercice, évolution et chronologie des faits, extrait de plan de protection, extrait du plan de défense d'exercice, cartes, rapport sur les enseignements de l'exercice, compte-rendu, documentation, articles de presse.	1968-1969
87 W 17-18	Exercice "Nord 69"	1969-1970
87 W 17	Exercice "Nord 69" : convocations, liste des participants civils du Centre de Renseignement et de Coordination (C.R.C), rapport sur les enseignements de l'exercice, rapport du préfet de la zone de défense Nord, modèles de bulletin d'affectation, correspondance.	1969-1970
87 W 18	Exercice "Nord 69" : note d'orientation, compte-rendu de séances de travail, liste des participants civils, organigramme du Centre de Renseignement et de Coordination (C.R.C), tableau des mesures à prendre, avant-projet d'instruction interministérielle relative aux C.R.C., effectifs de police et de gendarmerie, thème général de l'exercice, organigramme des services de surveillance, ensemble des directives envoyées par le haut fonctionnaire de zone, évolution et chronologie des faits, synthèses régionales, résultats d'études, messages arrivée/départ, annuaire téléphonique, notes.	1969

87 W 19	Exercice "Citadelle 70" : organisation générale de l'exercice (directives, calendrier, dispositions logistiques, cartes), thème de l'exercice, ordres, mission et directives de l'arbitrage, rapport sur les enseignements de l'exercice, télégramme, correspondance.	1970
87 W 20	Exercice "Aumale 71" : organisation générale de l'exercice (directives, cartes, calendrier, consignes), thème de l'exercice, ordre d'opération, code de camouflage, itinéraires, évolution de la situation et chronologie des faits, correspondance.	1971
87 W 21-24	Exercices "Pénélope"	1969-1973
87 W 21	Exercice Pénélope du 12 décembre 1969 : dossier de l'exercice (mémento de l'exercice, principes généraux d'exploitation, consignes, répertoire des abonnés), messages téléphoniques, compte-rendu, correspondance.	1969
87 W 22	Exercice "Pénélope 71" : listes nominatives, consignes de l'exercice, messages arrivée/départ, compte-rendu des messages arrivée/départ, relevé des délais d'acheminement des messages reçus, fiche de contrôle, instruction sur la correspondance télégraphique, notes, correspondance.	1971
87 W 23	Exercice "Pénélope 72" : liste des participants, consignes de l'exercice, télégramme de déclenchement de l'exercice, messages arrivée/départ, compte-rendu des messages arrivée/départ, relevé des délais d'acheminement des messages reçus, fiche de contrôle, notes, correspondance.	1972
87 W 24	Exercice "Pénélope 73" : liste des participants, consignes de l'exercice, télégramme de déclenchement de l'exercice, messages arrivée/départ, compte-rendu des messages arrivée/départ, relevé des délais d'acheminement des messages reçus, fiche de contrôle, notes.	1973
87 W 25-26	87W 25 Exercices "Montesquieu 71" et "Montesquieu 72" : rapport sur les enseignements de l'exercice.	1972-1973
	87W 26 Exercice "Montesquieu 74" : avant-projet de l'exercice, directives du préfet de région de Picardie, fiches d'incident, relations avec les services régionaux (pentagramme d'authentification des messages, système de codage des messages, dossier d'exercice, instructions), compte-rendu de fin d'exercice, messages arrivée/départ.	1974-1975
87 W 27	Exercices de Défense Opérationnelle du Territoire (D.O.T) : programmes des exercices militaires prévus de 1974 à 1976.	1974-1976

PETROLE

Contrôle et distribution du carburant F.O.D.

87 W 28	Stocks de carburant F.O.D. – Réglementation : circulaires relatives aux tickets de rationnement, projet d'arrêté relatif à la répartition des produits
---------	--

pétroliers, instruction du 9 août 1956 sur la répartition des produits pétroliers, dérogations, demandes d'attributions de principe, notes, télégrammes impayés, articles de presse, correspondance (1956-1963) ; répartition du carburant : liste des sous répartiteurs du contingent du département, notifications mensuelles du contingent et expédition des tickets de rationnement pour l'année 1957, relevés statistiques relatifs à l'utilisation d'essence et de gas-oil, estimation des besoins, déclarations de stock, état définitif des stocks d'essence en 1956, inventaire des cartes de carburant, procès-verbal d'incinération des tickets de carburant, relevé général des demandes et allocations de carburant (1949-1966).

1949-1966

87 W 29-32 Courrier relatif au contrôle et à la distribution du F.O.D.

1974-1979

87 W 29 20 décembre 1974 – 16 janvier 1975

87 W 30 17 avril 1979 - 23 juillet 1979

87 W 31 15 -20 novembre 1979

87 W 32 18 - 27 décembre 1979

SECURITE DU TERRITOIRE

Contrôle et ramassage des stocks d'armes et d'explosifs du département de la Somme

87 W 33-35 Plan de ramassage des armes du département

1949-1976

87 W 33 Réglementation : extraits de décrets, circulaires, instructions ministérielles sur le régime des armes et explosifs, autorisation d'acquisition et de détention d'armes, autorisations de faire le commerce de matériel de guerre (1949-1976). Etude des stocks d'arme du département : état numérique et adresses des locaux d'armes et de munitions, liste des commerçants d'armes, liste des dépôts de cartouches de chasse, liste des débitants de poudre (1965-1971).

1949-1976

87 W 34 Ramassage, transport et stockage des armes et munitions : plan de ramassage des armes, inventaire estimatif des armes détenues dans le département, état des stocks d'armes de la gendarmerie en 1968, 1970 et 1972 et de la sécurité publique, relevé des timbres de permis de chasse, correspondance.

1956-1973

87 W 35 Relevés d'activité : états récapitulatifs des stocks d'armes et de munitions classés par années (1962, 1963 lacunaires).

1961-1976

Sécurité et protection des points sensibles du département de la Somme

87 W 36 Répertoire des points sensibles du département : plans et croquis de situation, liste des points sensibles, circulaire, compte-rendu de réunion, directives particulières aux préfets de zone, correspondance (1968-1974).

Points sensibles du département. – Sucrierie Eppeville : plan particulier de protection, notes de service, liste nominative et affectation des pompiers, correspondance (1962-1969). Office de Radiodiffusion de la Télévision Française (O.R.T.F) : renseignements relatifs aux réémetteurs de télévision,

photographies, plan, correspondance (1961-1971). Caserne de gendarmerie d'Amiens : plan particulier de protection, photographies (1952). Station de câbles hertziens de Contalmaison : plan, correspondance (1954). Station américaine hertzienne de Rambures : avis de remise aux autorités françaises, correspondance (1955-1968). Centre d'amplification des lignes grandes distances d'Amiens : fiches de point sensible, plan de situation, carte, photographies (1965). Station hertzienne de Sailly Saillisel : plan de protection, plan de sécurité de point clé (1968-1973).

1952-1974

Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN)

87 W 37 Cycle régional d'information de l'IHEDN d'Amiens de 1967. – Organisation et déroulement de la journée : invitations, programme, discours d'ouverture, conférences, travaux des comités, discours de clôture, correspondance, articles de presse ; sélection des auditeurs : projets de listes, listes retenues, candidatures, liste des auditeurs, fiches de renseignement.

1966-1967

87 W 38 Cycles Régionaux d'Information de l'IHEDN. – Rouen 1972 : programme, candidatures, notes au sous-préfet, note sur le fonctionnement des cycles régionaux, prévisions des besoins en personnel et matériel, correspondance, documentation.
Lille 1974 : candidatures, correspondance.
Amiens 1978. – Sélection des auditeurs : propositions de candidature, liste des candidats, documents de travail, note de service, correspondance ; inauguration : discours d'ouverture, plan de tribune, listes nominative, programme, invitations.

1971-1978